Quarante-cinquième année. — N° 171. (EDITION DU MATIN) MERCREDI 20 JUIN 1900

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr. Les autres Départements et l'Etranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattiez, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Montreux, chez M. Rimaz Lacoste, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CE NUMÉRO Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES

MAJORITÉ SERVILE

Paris, 18 juin

La majorité de la Chambre a donné, aujourd'hui, une preuve nouvelle de sa servilité.

Elle a renvoyé, à un mois, c'est-à-dire aux calendes juives, la discussion de l'interpellation de M. Alicot, sur la désorganisation systématique de l'état-major général de l'armée.

On sait que l'état-major est la bête noire des dreyfusistes. Il n'est donc pas étonnant que l'équipe installée au pouvoir par la faction triomphante ait pratiqué des coupes sombres dans l'organisation dûe à la collaboration du patriotisme éclairé de Gambetta et du génie militaire de Miribel.

Depuis que sévit la Monstrueuse Affaire, le poste de chef d'état-major-général a changé quatre fois de titulaire.

Après le général de Boisdeffre, l'élève et le continuateur de Miribel, première victime des rancunes dreyfusistes, après Renouard, également sacrifié, après Brault, mort à la peine, voici le général Delanne qui demande, lui, à s'en aller.

Une pareille détermination ne peut avoir que des motifs graves. Ces motifs, on a cru les découvrir dans les changements de personnel que le nouveau ministre de la guerre a opérés, avec une hâte fébrile, dès son entrée à l'hôtel de la rue Saint-Dominique.

Certains députés, et des mieux qualifiés en l'espèce, puisqu'ils composent la commission de l'armée, ont, après les avoir examinées, jugé que ces mutations avaient été dictées par des considérations étrangères au service. Et il leur a paru que le remplacement subit de trois des principaux chefs de bureau du ministère de la guerre par des officiers tirés des régiments et par conséquent peu préparés aux délicates fonctions de l'état-major, risquait d'apporter le trouble dans l'un des plus importants organismes de notre armée.

Très justement, ils ont voulu appeler l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur cette situation.

La question était de celles qui méritent d'être discutées sans retard.

Car de deux choses l'une, ou ces députés avaient raison ou ils avaient tort.

S'ils avaient tort, il était du devoir du gouvernement de le leur prouver incontinent et de rassurer le pays, profondément ému par les incidents de ces jours derniers.

Si, au contraire, ils avaient raison, il était du devoir de la Chambre de faire cesser aussitôt cette situation, en infligeant un blâme au gouvernement qui compromet l'œuvre de la défense nationale, par de misérables considérations de parti.

De toutes façons, il était de la dignité de la Chambre et du Gouvernement de ne pas refuser le débat.

M. Waldeck-Rousseau l'avait si bien compris que, saisi par le colonel Guérin d'une première demande d'interpellation, il en avait accepté la discussion presqu'immédiate.

Mais, tandis qu'ouvertement il se disait prêt à s'expliquer sur les actes du ministre de la guerre, le président du Conseil, qui, non sans raison, redoutait le débat, envoyait à la tribune un de ses amis pour demander le renvoi à un mois.

Le renvoi était prononcé, mais l'incident avait lieu en fin de séance, alors que personne n'était prévenu et pouvait croire que le vote n'était l'effet que d'une surprise.

On ne saurait donc blâmer M. Alicot d'avoir mis la Chambre à même de se prononcer une deuxième fois, en pleine connaissance de cause.

La majorité a d'ailleurs maintenu sa décision, trop heureuse de sauver la mise au gouvernement.

C'est affaire à elle. Ainsi que l'a dit M. Alicot, en rendant le débat impossible — et c'est le rendre impossible que de l'ajourner à une date où la session sera close — la Chambre a couvert le gouvernement. Et le pays aura le droit de faire remonter, jusqu'à elle, la responsabilité d'une situation qui peut compromettre la défense nationale.

H. SARRAZANAS.

Informations

A LA COMMISSION D'AMNISTIE

Paris, 18 juin. — La commission d'amnistie n'a eu aujourd'hui qu'une brève séance ; ce qui n'a pas empêché qu'elle fut fort vive. La discussion portait sur le point de savoir si la commission devait étudier, sans délai, le projet qui lui est soumis, ou s'ajourner à demain pour attendre une indication de la commission du Sénat. L'ajournement a finalement été voté par 6 voix contre 5.

Ajoutons que la commission d'amnistie a été saisie de diverses lettres de protestation contre le projet d'amnistie du gouvernement, notamment une de l'ex-colonel Picquart, conçue en termes analogues à celle qu'il adressa, jadis, à la commission sénatoriale, et la lettre ouverte de M. Joseph Reinach, publiée, l'autre jour, par le « Siècle ».

LA MORT DU PRINCE DE JOINVILLE

Paris, 18 juin. — Le duc d'Orléans et Mme la duchesse d'Orléans, arrivés à Athènes, ont trouvé dans cette ville le télégramme leur rapportant la nouvelle de la mort du prince de Joinville. Ils ont exprimé par dépêche au duc de Chartres leur douloureuse émotion et lui ont exprimé leur profonde sympathie dans leur deuil commun.

MORT DU GÉNÉRAL VANSON

Paris, 18 juin. — Nous avons le regret d'apprendre la mort du général Vanson. Le général Vanson était directeur du musée de l'armée. Il était né à Lunéville en 1825. Colonel en 1878, général de brigade en 1884, il était à la retraite depuis 1888. Il était commandeur de la Légion d'Honneur et avait longtemps rédigé la « Revue militaire de l'étranger ».

PARMI LES ŒUVRES UTILES

Nul n'ignore les difficultés nombreuses qu'éprouvent trop souvent pour faire valoir leurs droits auprès de l'Etat, les militaires et marins blessés, malades ou devenus infirmes à la suite du séjour dans nos colonies.

L'Œuvre des Pensions Militaires qui a pris depuis de longues années la défense de ces humbles victimes, leur a obtenu déjà plus de 257.000 de rente viagère annuelle.

En 1899, elle a secouru plus de 2.235 soldats, marins, veuves ou orphelins.

Plus de 50, (grâce à ses soins), ont pu obtenir du ministère de la guerre, de la Caisse des Offrandes nationales ou des Invalides de la Marine, des secours variant de 35 à 80 francs.

Dix ont reçu enfin la pension de retraite, que de longs délais avaient découragés, huit autres des gratifications renouvelables ; de plus, elle a introduit devant le Conseil d'Etat, 43 instances en pension de retraite.

Toutes les sympathies sont bien dues à ceux qui consacrent leur temps, leur fortune, à de semblables infortunes.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Le « Gaulois » publie un interview d'un officier, ami du général André. Cet ami déclare que le nouveau ministre de la guerre est partisan de la réduction à deux ans de la durée du service militaire et qu'il fera tous ses efforts pour la faire aboutir.

TERRIBLES CHALEURS ESTIVALES

Nous aurons en juillet, en août et en septembre, de terribles chaleurs. L'on sait que si des taches apparaissent à la surface du soleil, cela est présage de température extrêmement élevée. L'abbé Marenx a découvert, à la Grande Lunette de 1900, une tache solaire faisant partie d'un groupe très étendu et ayant un diamètre d'environ quarante mille kilomètres. Cette tache restera pendant sept jours encore et deviendra observable à l'œil nu.

MORT DE SAMORY

Paris, 18 juin. — Un télégramme, adressé de Libreville, au ministre des colonies, annonce que Samory est décédé le 2 juin 1900, des suites d'une pneumonie. On sait que Samory, depuis qu'il avait été fait prisonnier, avait été transporté au Congo Français, et qu'il avait été interné, à Vijolle, avec son fils Garan-Kemimery, et une suite de cinq personnes. Sa présence, au Congo Français, n'avait donné lieu à aucun incident.

UN DIPLOMATE FRANÇAIS DEVENU INTROUVABLE

Paris, 18 juin. — M. Chassaing, député de la Seine, a avisé M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, de son intention de l'interpeller sur les agissements de notre ministre de Perse. D'après M. Chassaing, ce fonctionnaire serait poursuivi par des créanciers, et introuvable ; personne, au quai d'Orsay, ne saurait même où il se trouve en ce moment.

LA NOUVELLE FLOTTE ALLEMANDE. — UN DISCOURS DE GUILLAUME II

Guilaume II a présidé l'inauguration du canal de jonction de l'Elbe à la Trave. A cette occasion, il a félicité le peuple allemand de s'être donné, enfin, une puissante flotte de guerre, et il a dit que l'Allemagne « doit être en mesure de protéger, à coups de canon, son drapeau jusque dans les régions les plus reculées de la terre. »

LA MALADIE DU SHAH DE PERSE

Contrexéville, 18 juin. — On annonce que les médecins réunis en consultation auprès du shah de Perse auraient constaté chez lui l'existence de symptômes sans gravité toutefois de diathèse goutteuse.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

LA FRANCE

Paris, 18 juin. — Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir un télégramme de M. François, notre consul général, qui avait été chargé de ramener au Tonkin nos nationaux établis à Yun-Nan-Sen.

Dans ce télégramme, daté de Yun-Nan-Sen du 14 juin, M. François dit qu'il a été empêché par le vice-roi de partir, ainsi que tous ses compagnons. On a incendié sa maison, ainsi que toutes les missions. On leur a tout volé, jusqu'à leurs vêtements. Ils sont en quelque sorte retenus prisonniers.

On se rappelle que M. Delcassé, dans son discours à la Chambre le 11 juin avait fait illusion à cette situation et avait invité le gouverneur général de l'Indo-Chine à masser des troupes sur la frontière sino-tonkinoise.

Mais on avait aussi à les faire entrer en Chine de crainte de provoquer un soulèvement des populations et d'amener le massacre de tous nos nationaux éloignés de 400 kilomètres de la frontière avant qu'on pût venir à leur aide.

Les troupes ont été massées conformément aux ordres du ministre ; mais les raisons qui ont fait différer leur emploi subsistent toujours.

Dans cette situation, M. Delcassé a fait mander le ministre de Chine et l'a invité à télégraphier immédiatement au vice-roi du Yun-Nan que la France le rendrait responsable de la vie de nos nationaux.

ENVOI DE NAVIRES FRANÇAIS

Brest, 18 juin, 1 h. 40. — Dans les milieux maritimes, on dit que le « Guichen » et le « D'Estrées » vont quitter le port de Brest pour la Chine.

LES LÉGATIONS A PÉKIN

Berlin, 18 juin. — Une dépêche du consul d'Allemagne à Tchéfou, reçue ici, porte ce qui suit : « Un torpilleur japonais annonce que les légations à Pékin sont prises. »

PRISE DES FORTS DE TAKOU

Londres, 18 juin. — Les journaux publient la dépêche suivante de Shanghaï, 18 juin :

Un télégramme de Tchéfou annonce que les forts de Takou ont été capturés par les flottes européennes.

A la suite d'un ultimatum envoyé au commandant chinois, dix-sept forts ouvrirent le feu sur les navires de guerre. Les flottes répondirent, réduisant les canons chinois au silence, et les forts furent ensuite capturés.

Le message ne donne pas la date du combat, mais il est probable qu'il a eu lieu dimanche.

UN COMBAT NAVAL ?

Un télégramme de Shanghaï annonce qu'un combat vient d'avoir lieu entre une escadre chinoise et des vaisseaux japonais. Ceux-ci, trop peu nombreux, ont été réduits au silence par l'artillerie des Chinois.

Le bruit court que les opérations militaires chinoises seraient dirigées par trois officiers allemands.

LES SŒURS ET LES MISSIONNAIRES

Paris, 18 juin. — On mande de Rome, que la propagande a reçu de Mgr Moccagotta, évêque de Chanci, une dépêche annonçant que huit sœurs et un missionnaires sont manquants. La situation est alarmante

LA RÉCEPTION DU COLONEL MARCHAND

Veto gouvernemental

Paris, 18 juin. — Le syndic du Conseil municipal de Paris, M. Gay, ayant demandé au ministre de la marine d'autoriser le colonel Marchand à assister à la réception que lui offrait le Conseil municipal de Paris, le ministre a répondu que le gouvernement estime qu'il n'est pas possible d'autoriser les officiers en service à prendre part à aucune manifestation revêtant un caractère politique.

Paris, 18 juin. — La décision prise par le Gouvernement, d'interdire au colonel Marchand de se rendre à l'invitation du Conseil municipal de Paris, sous prétexte qu'il s'agit d'une manifestation politique, était, cet après-midi, dans les couloirs, l'objet de nombreux commentaires ; on faisait observer que c'est si peu une manifestation politique, que l'invitation ne s'adressait pas qu'au colonel Marchand, mais aussi à l'explorateur Flamand, qui revient d'In-Salah, et à MM. Hostains et le capitaine d'Ollones, qui reviennent de la Côte d'Ivoire. Les ministériels jubilaient de ce nouvel affront au héros de Fachoda ; les autres y voyaient une nouvelle manifestation de la haine profonde du ministère pour l'armée ; mais ils se contentaient de le dire.

Quant aux nationalistes, ils sont très irrités, et déclarent que l'acte du Gouvernement constitue une véritable provocation.

Paris 18 juin. — Le colonel Marchand n'ayant pas été autorisé à assister à l'hôtel-de-ville, à la réception organisée pour le 28 courant en son honneur, le bureau du Conseil municipal se réunira jeudi prochain pour statuer sur ce refus d'autorisation. La fête qui devait avoir lieu à cette occasion serait d'ores et déjà décommandée par le syndic du Conseil.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Paris, 18 juin. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie pour entendre le ministre des finances sur le projet de création de caisses de retraites ouvrières.

M. Caillaux a fait quelques réserves et a fait observer que la loi devait être examinée à nouveau avec soin.

Des objections peuvent déjà être formulées, notamment en ce qui concerne l'accumulation des capitaux que l'on ne saurait placer sans faire baisser le taux de l'intérêt de l'argent, tandis que, si l'on achète de la rente, on amènera la hausse.

La conversion s'imposera. Si on le fait pour tout le monde, on fait baisser le taux de l'intérêt. Si l'on se borne à convertir les rentes restées dans la circulation, on sera obligé de donner des subventions aux caisses d'épargne, aux caisses de retraites, etc.

Quant à l'emprunt fait par les caisses régionales, M. Caillaux y voit ce danger qu'il pourrait se faire sans que le ministre des finances pût s'y opposer, avec la seule autorisation du ministre du commerce en compétent.

On n'a pas compté non plus les frais d'administration qui seront fort élevés, de onze millions au moins.

Enfin, M. Caillaux, au nom du ministre des affaires étrangères, fait toutes ses réserves concernant les cotisations des ouvriers étrangers.

Le ministre estime personnellement que la distribution est préférable. Il a demandé à la commission d'examiner les objections qu'il lui apporte.

En ce qui concerne les dépenses de la période transitoire, M. Caillaux estime qu'il serait préférable d'inscrire chaque année au budget le crédit nécessaire, plutôt que d'avoir recours à l'emprunt.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 18 juin 1900

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

M. Lasies va s'entretenir successivement avec le Président et avec le Président du Conseil. MM. Mézières et Alicot sont à leur banc. La Chambre est assez houleuse.

L'interpellation Alicot
LE GÉNÉRAL DELANNE

Le Président. — J'ai reçu de M. Alicot une demande d'interpellation sur l'interprétation que le ministre de la guerre entend donner à l'article 4 du décret du 6 mai 1890 sur l'organisation de l'Etat-major. (Exclamations à l'extrême gauche. Cris : « A un mois ! », le centre proteste.)

M. Morinaud : Voilà comment vous entendez le contrôle parlementaire, messieurs les socialistes.

M. Firmin Faure : Vous fuyez le débat ; vous avez peur (huées violentes).

Le Président du Conseil : La Chambre a déjà renvoyé, à un mois, l'interpellation du colonel Guérin ; il n'appartient pas au Gouvernement d'accepter une autre indication (bruit).

M. Alicot : Je ne puis accepter le renvoi à un mois, qui est le renvoi aux calendes grecques.

Les socialistes invectivent l'orateur et commencent leur obstruction scandaleuse.

M. Alicot. — La question est des plus graves, et intéresse la défense nationale. (hurlements à l'extrême-gauche).

M. Lasies. — C'est l'avis de la Commission de l'armée.

M. Alicot. — L'autre jour, le Gouvernement avait accepté la fixation de l'interpellation Guérin. — Il avait estimé lui-même qu'il allait de l'intérêt du pays et de la dignité de la Chambre que l'interpellation fût discutée sans retard ; mais, un ange gardien veillait, armé de l'épée flamboyante. J'ai nommé M. Doumergue. (rires et applaudissements ironiques à droite et au centre).

M. Doumergue apostrophe avec colère l'orateur au milieu du bruit. Il est rappelé à l'ordre, tandis qu'on le conspue à droite. L'extrême-gauche invective le Président, M. Viviani en tête.

Le Président. — Vos paroles sont inconvenantes, M. Viviani, je vous prie de vous taire.

M. Alicot. — Le Gouvernement a abandonné, ce jour-là, son rôle de Gouvernement en laissant faire la Chambre ; le vote a eu lieu à 28 voix ; le lendemain, il y avait un certain nombre de rectifications.

L'extrême gauche ne cesse de vociférer et de s'en prendre au Président. Celui-ci invite l'orateur à ne pas discuter un vote émis par la Chambre. C'est là ce que les socialistes réclament.

M. Alicot. — On ne peut rester sur une équivoque ; il est fort admissible qu'un parti au pouvoir essaie de couvrir de fautes légères un gouvernement à l'aide de certains artifices parlementaires.

Le président. — Vous n'avez pas le droit de parler des artifices d'une procédure employée par la Chambre. (Protestations à droite et au centre.)

M. Alicot. — Mais quand il s'agit d'une question capitale qui intéresse l'organe le plus important de l'armée française, il n'est pas possible de se réfugier derrière des ruses indignes du Parlement.

M. Carnaud. — Allez trouver les Assomptionnistes.

M. Alicot. — Y a-t-il donc pour vous un intérêt supérieur à celui de la défense nationale ? Ce sont des questions pour lesquelles on avait toujours rencontré au Parlement presque l'unanimité.

Il s'agit d'une question de doctrine de l'interprétation d'un décret qui est l'œuvre de M. de Freycinet et de M. Carnot.

Le centre soutient son orateur de ses applaudissements, mais le vacarme est d'une telle violence à gauche, qu'il ne peut poursuivre qu'avec la plus grande difficulté.

M. Alicot termine :

Puisqu'il en est ainsi, le pays saura faire remonter jusqu'à ceux qui étouffent ce débat la responsabilité d'une situation qui peut compromettre la défense nationale. (Salve d'applaudissements à droite et au centre.)

L'extrême gauche accompagne de ses injures l'orateur jusqu'à sa place.

M. Levraud est rappelé à l'ordre au milieu du bruit.

M. Gouzy. — La Chambre a jugé plus qu'utile, l'autre jour, de discuter les blés et les lois intéressant la défense nationale ou une question qui intéresse seulement quelques politiciens.

La dignité de la Chambre consiste surtout à ne pas se déjuger à quelques jours d'intervalle. (Tumulte.)

M. Lasies. — L'avis de la commission de l'armée.

M. Mézières, président de la commission. — Je demande la parole.

M. Doumergue. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Mézières qui, déjà, montait à la tribune, cède le pas à M. Doumergue. Celui-ci soutient la thèse suivante :

L'intervention de M. Mézières se produit à la suite d'une invitation qui lui a été adressée d'un côté de la Chambre pour qu'il donnât son opinion comme président de la commission ; or, les commissions n'ont le droit d'intervenir que dans les discussions des projets de loi dont elles sont saisies ; elles ne sont pas nommées pour surveiller l'application des décrets. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême gauche.)

Le centre, la droite et M. Mézières lui-même, protestent avec la plus grande énergie contre cette thèse.

M. Mézières, président de la commission. — En maintes circonstance, la commission de l'armée a été invitée par la Chambre de donner son opinion sur une question de fixation de date ; je n'ai pas à intervenir.

L'extrême gauche interrompt l'orateur à chaque phrase, presque à chaque mot ; c'est scandaleux.

Le président la rappelle en vain à la déférence envers un homme de l'âge de M. Mézières. Celui-ci, très énergique, frappe la tribune avec force.

Mais si la Chambre décide que la discussion au fond doit avoir lieu, (Hurlements), eh bien ! Je le déclare, j'ai reçu mandat formel de la majorité de la commission de faire connaître à la Chambre son opinion et cette opinion, je suis prêt à la faire connaître. (Salve d'applaudissements à droite et au centre.)

Réponse de M. Mézières

M. Mézières, avec une grande dignité répond à M. Jourde.

Depuis 17 ans que j'ai l'honneur de la présider, jamais la commission de l'armée ne s'est occupée de politique ; elle a collaboré avec tous les ministres, en sa part dans toutes nos lois de réorganisation militaire (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Toujours, elle a fait des intérêts suprêmes de la fense nationale l'objet unique de ses préoccupations. Mais lorsqu'on lui demande son opinion sur le fond des choses, la commission a le droit de la faire connaître. Est-ce qu'on ne l'a pas interrogée sur la question des treize jours et des vingt-huit jours ?

L'orateur regagne sa place très applaudi sauf à l'extrême gauche, où M. Carnaud et quelques autres le poursuivent de leurs menaces.

Le président. — Je mets aux voix le renvoi demandé de l'interpellation à un mois.

Quand l'orateur quitte la tribune, M. Isambert le prend vivement à partie dans l'hémicycle ; l'effervescence est extrême et le tumulte ininterrompu.

M. Jourde, au nom de la minorité de la commission de l'armée, vient expliquer naturellement qu'il y a eu malentendu ; si la commission a donné mandat d'intervenir à son président, c'est parce que son vote a été surpris.

L'orateur, au milieu des interruptions, des apostrophes de toutes sortes, raconte ce qui s'est passé au sein de la commission. On n'entend pas.

M. Mézières, dans l'hémicycle, rectifie diverses assertions de M. Jourde, puis il va s'asseoir à côté de M. Waldeck-Rousseau. M. Levraud semble lui adresser de vifs reproches. Mais MM. de Pontbriant et Binder apostrophent de leur place le ministre.

M. Binder. — M. Mézières n'a pas besoin de vos leçons.

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Jourde poursuit et termine en reprochant à M. Mézières d'avoir introduit la politique dans la commission de l'armée. (Bruit violent)

M. Paulin Méry. — M. Jourde n'est ici que grâce au général Boulanger.

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Jourde poursuit et termine en reprochant à M. Mézières d'avoir introduit la politique dans la commission de l'armée. (Bruit violent).

M. Magne qui interrompt également est rappelé à l'ordre. (Clameurs diverses.)

L'interpellation renvoyée à un mois

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants, 543 ; majorité absolue 273 ; pour 294 ; contre 249.

Le renvoi est prononcé. (Applaudissements à l'extrême gauche).

On crie à M. Mézières : Démission ! démission ! (Protestations indignées à droite et au centre. Longue agitation).

Validation

La Chambre valide l'élection de M. Girardin, à Poitiers.

L'emprunt de Malo-les-Bains

Elle adopte un projet, autorisant la commune de Malo-les-Bains (Nord) à emprunter une somme de 610.000 francs, et à s'imposer extraordinairement.

L'interdiction d'une pièce au Théâtre Antoine

M. Fournière pose une question à M. Leygues, au sujet de l'interdiction, au théâtre Antoine, d'une pièce de M. Marsolleau, intitulée : « Mais quelqu'un troubla la fête ».

L'orateur soutient la thèse comme quoi la pièce, étant d'ordre purement intellectuel, les théories, qui y sont exposées doivent être tenues pour licites et, par suite, inoffensives.

Le ministre de l'instruction publique justifie la mesure prise. La pièce flétrit la société actuelle, la présente comme une société avilie.

M. Cère. — A l'Exposition on chante des chansons ordurières.

M. Leygues. — Il n'est pas vrai que notre société soit une société de mensonges et qui n'éprouve que de la haine pour les malheureux et les humbles. (Rumeurs et interruption à l'extrême-gauche.)

M. Lasies. — Elle n'a pas complètement tort, cette pièce.

Le ministre que les socialistes écoutent avec impatience, termine ainsi :

Non, la société qui a pu produire de pareilles merveilles, n'est pas une société de paresse et de lâcheté. (Applaudissements.)

Après quelques mots de M. Fournière, l'incident est clos.

La Chambre reprend la discussion des projets de défense maritime et coloniale.

M. Pelletan, selon son habitude, fait le procès, à la fois des partisans du projet et de ses adversaires. Ces derniers le trouvent insuffisant, mais si on les suivait, ils nous acculeraient à l'emprunt. Quant aux auteurs du projet, qui ne proposent à l'appui de leur plan aucune ressource financière exceptionnelle, leur systèmes se réduit à ceci : faire voter 8 budgets de la marine à la fois, anticiper sur les 8 prochaines années et diminuer ainsi le contrôle, en supprimant les lumières de l'expérience et de la réflexion.

VIF INCIDENT

M. Pelletan. — M. de Mahy a montré une impatience fébrile.

M. de Mahy. — Quand le maréchal Niel demandait 600.000 hommes, sous l'empire, on le traitait de fou ; Applaudissements chaleureux à droite et au centre.)

M. Pelletan. — Je m'étonne qu'un vieux républicain réitère apporter ici une allégation que l'histoire dément.

M. Lasies. — Elle est exacte. (Bruit.)

M. Pelletan. — Les fautes d'alors furent imputables aux Etats-majors aveugles ; ce sont leurs pratiques qui amenèrent le désastre, la trahison et la diminution de la Patrie française. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. de Mahy, avec une énergie extrême. — Quand vous voudrez un débat sur le rôle du maréchal Niel, et sur les responsabilités encourues à cette époque, je suis prêt à réfuter vos assertions, mais je ne vous permettrai pas de mettre en doute mon patriotisme, quand vous, tout votre effort tend, comme d'autres tendirent jadis, à entraver la défense nationale. (Tonnerre d'applaudissements à droite. — Hurlements frénétiques à l'extrême-gauche.)

M. Lasies à plusieurs reprises : « Bravo ! bravo ! (Violent tumulte)

M. Pelletan, décontenancé. — Je n'avais pas voulu voulu vous blesser, mais, de votre côté, vous insinuez que je veux entraver la défense nationale.

M. de Mahy. — Je n'insinue pas, je dis les choses en face.

Le président cherche à calmer M. de Mahy.

L'incident prend fin au milieu de l'agitation la plus vive.

M. Pelletan reprend son réquisitoire.

M. Isnard. — Nous comptons sur vous pour nous dire ce qu'il y a à faire.

M. Lasies. — Il faudrait surtout des ministres de la marine compétents.

M. Pelletan. — Je n'ai pas à me prononcer sur la compétence du ministre.

M. Firmin Faure. — Vous l'avez pourtant jugé naguère.

M. Pelletan entre dans des considérations techniques. Il multiplie ses critiques acerbes. C'est le port de Cherbourg qui ne présente aucune sécurité en cas de guerre.

M. Lemoine. — Vous pouvez vous rassurer à cet égard.

M. Pelletan. — Je cite l'opinion de l'amiral Jauréguiberry

M. Lemoine. — Il ne connaissait pas les sous-marins.

M. Isnard rapporteur. — Ne répondez pas ; vous êtes embarrassé.

M. Coutant à M. Isnard. — Ce n'est pas vous qui lui en remontrerez.

M. Isnard. — Vous n'avez toujours pas répondu ; vous critiquez toujours et vous ne proposez jamais rien (applaudissements, bruit.)

M. Pelletan se plaint du trop grand nombre de ports. Il est inouï, dit-il, de proposer 5 millions pour une cale de radoub à Rochefort.

L'amiral Rieunier. — J'en demande dix.

M. Pelletan. — On n'a rien prévu pour protéger l'entrée des grands fleuves de la Seine, de la Loire et de la Gironde. Il ne faut pas oublier, qu'en 1870, les navires allemands sont venus insulter la barre de la Gironde. On n'a rien prévu de ce côté. Cela est inouï. (Mouvement).

L'orateur traite longuement la question de l'étang de Berre : C'est le meilleur refuge, dit-il, que pourrait trouver une flotte. On n'a encore rien fait de ce côté. On avait commencé, après Faschoda ; on n'a pas continué. Pour Bizerte, on a eu peur de concéder le monopole des travaux pour de longues années, aux mêmes entrepreneurs étrangers que dans le Panama. A-t-on oublié ce qui s'est passé pour celui-ci ?

M. Lasies. — Ne parlez pas de cordes dans la maison d'un pendu.

Le président. — Il n'y a pas de pendu ici.

M. Coutant. — Nous sommes aussi honorables que vous.

M. Lasies. — Je ne disais pas cela pour vous, M. Coutant, mais pour d'autres.

M. Coutant. — Ils ne sont pas chez nous.

M. Lasies. — Nommez-les. (Bruit).

M. Pelletan. — Tout ce que l'on a fait dans la Méditerranée est insuffisant. Est-ce là le projet auquel on veut limiter les forces de la France pendant huit ans ? C'est une dérision. Je supplie la Chambre d'ouvrir les yeux, de reculer devant une responsabilité des plus graves, et de renvoyer le projet à la commission. (Applaudissements.)

L'orateur est félicité par ses amis.

M. Millevoye. — La conclusion logique de votre discours serait une demande de crédit.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, deux heures. La séance est levée à six heures.

TUÉE A COUPS DE HACHE

Cherbourg, 18 juin. — Un crime vient d'être commis à Saint-Germain-des-Vœux, commune située à dix-huit kilomètres de Cherbourg.

L'assassin est un nommé Pasquier, dit « Cannette », marin pêcheur. Au cours d'une violente querelle avec sa femme, le forcené s'arma d'une hache et en porta à la malheureuse deux coups mortels.

Son crime accompli, Pasquier se rendit à la gendarmerie et déclara que sa femme venait de succomber à une congestion cérébrale. Le maréchal-des-logis se rendit sur les lieux et là il trouva, étendue sans vie sur le sol, une oreille presque détachée, la femme du pêcheur.

Il s'empressa de prévenir le parquet, tout en gardant Pasquier. Arrêté, le misérable a été conduit sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Cherbourg.

Les funérailles de sa victime ont eu lieu hier au milieu d'une nombreuse affluence.

UN VOL DE LINGOTS D'OR

Dans une gare de Chicago
Audacieux malfaiteurs

Chicago, 18 juin. — La police de Chicago travaille en secret, à l'heure actuelle, à découvrir les auteurs d'un vol qui dépasse en hardiesse tous les exploits auxquels nous habituent les voleurs de Chicago.

Il y a quelques jours, une compagnie de messageries signalait un vol de 1.212.000 dollars en lingots d'or et d'argent. Ce vol aurait été commis dans l'une des gares de Chicago, et la police croit que c'est l'œuvre d'une bande de voleurs qui dévalisent d'ordinaire les trains de marchandises.

Autant qu'on puisse le savoir, car la police de Chicago refuse de donner aucun renseignement à cet égard, cette somme énorme, composée de 48 lingots en or évalués à 1.200.000 dollars et de lingots en argent estimés à 12.000 dollars, était expédiée de Californie par une Compagnie de Messageries à destination de Philadelphie. Pour détourner l'attention des voleurs, l'expédition avait été faite par un train de marchandises et des gardiens veillaient le wagon.